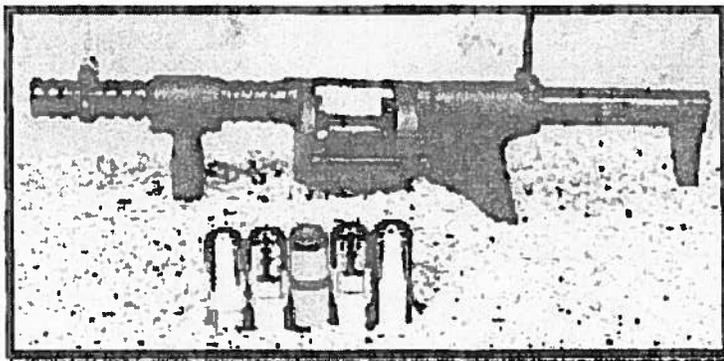




REQUALIFICATION - ARMES D'IMPACT

numéro d'activité : 231-0502



UTILISATION des ARMES D'IMPACT en CONTRÔLE DE FOULE

Direction du développement et de la formation
mise à jour décembre 2002

recherche et développement agent Martin Lechasseur mat :7968

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

TABLE DES MATIÈRES

BLOC 1	CONTEXTE D'INTERVENTION EN CONTRÔLE DE FOULE	
	1.1 Schéma : composantes en jeu dans une intervention requérant l'utilisation de la force	p. 3
	1.2 Considérations de déploiement en contrôle de foule	p. 4
	1.3 Effectifs	pp. 5-6
	1.4 Les phases opérationnelles	p. 7
BLOC 2	L'UTILISATION DES ARMES D'IMPACT EN CONTRÔLE DE FOULE	
	2.1 Le recours aux armes d'impact	p. 8
	2.2 Protocole d'utilisation des armes d'impact en contrôle de foule	pp. 8-9
BLOC 3	PRATIQUE	p. 10
BLOC 4	EXAMEN	pp. 11-12

Les concepteurs de cette activité de requalification:
Agent Martin Lechasseur, matricule 7968, instructeur-chef (p.l.) division Utilisation de la force
Madame Isabelle Beauchemin, conseillère en formation, Service de la formation, D.D.F.

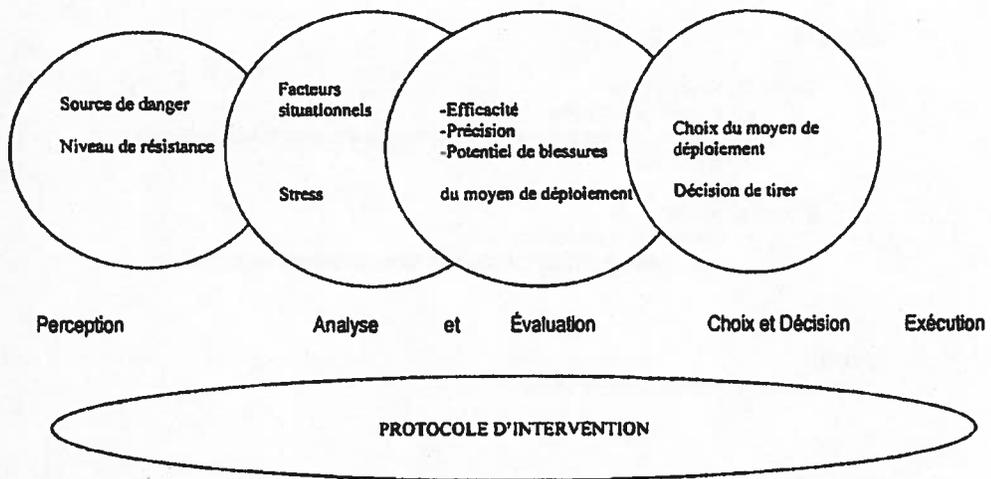
Référence utilisée : cours de base « Armes d'impact », no. 231-0396

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

BLOC1 : CONTEXTE D'INTERVENTION EN CONTRÔLE DE FOULE

1.1 SCHEMA :

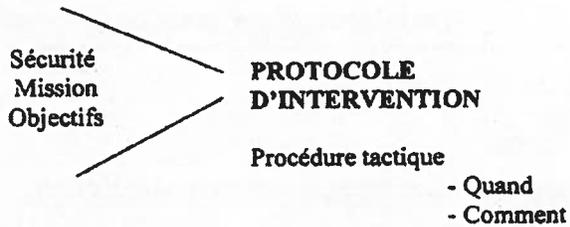
COMPOSANTES EN JEU DANS UNE SITUATION REQUERANT L'UTILISATION DE LA FORCE



La perception de la source de danger et du niveau de résistance est primordiale à l'analyse de la situation et au choix judicieux des moyens disponibles, utilisés pour contrôler ou arrêter toute action dangereuse de la part d'un individu.

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

1.2 - CONSIDERATIONS DE DEPLOIEMENT EN CONTROLE DE FOULE :



SÉCURITÉ :

Sécurité du citoyen :

- Respect du protocole
- Distances de tir selon munitions standard ou à énergie réduite (low energy)
- Zone visée

Sécurité du policier :

- Equipement de protection
- Les 2 membres Armes d'impact sont toujours déployés avec un peloton

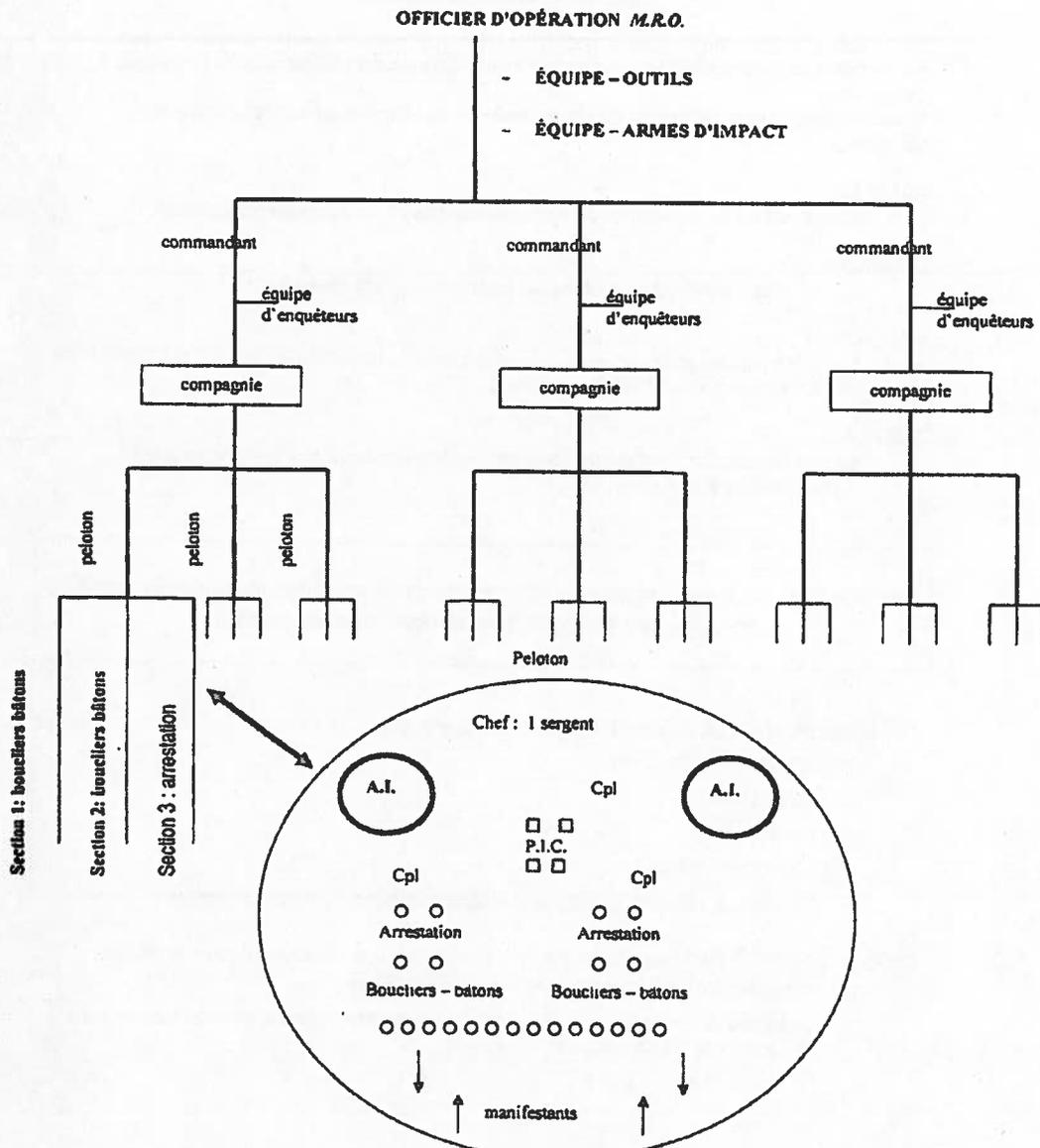
MISSION :

Maintien et rétablissement de l'ordre

OBJECTIFS :

(référer au protocole)

1.3 Effectifs pour le Maintien et le Rétablissement de l'Ordre (M.R.O.)



REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS :

Les effectifs spécialisés pour le maintien et le rétablissement de l'ordre qui sont en assistance au service de police local se composent généralement d'environ 150 policiers répartis en 2 compagnies (compagnie A, compagnie B).

Si un plus grand nombre d'effectif est nécessaire, on formera un bataillon qui comportera plus de 3 compagnies.

BATAILLON :

Le chef de bataillon est un inspecteur qui supervise plus de 3 compagnies généralement.

COMPAGNIE :

Le chef de compagnie est un capitaine qui supervise 3 pelotons généralement.

PELTON :

Le chef de peloton est un sergent qui supervise 3 sections. Le peloton comporte généralement entre 2 et 4 Préposés aux Irritants Chimiques (P.I.C.)

SECTION :

Le chef de section est un caporal qui supervise environ 7 policiers. Une des 3 sections est composée d'une équipe d'arrestation.

Les préposés aux armes d'impacts ne font pas partie d'un peloton en particulier, mais ils sont toujours déployés, si nécessaire, avec un peloton.

Une équipe d'enquêteurs est rattachée à chaque compagnie, soit :

- 1 responsable d'enquêtes
- 1 chef d'équipe
- 7 enquêteurs
- 1 technicien en S.I.J.
- 2 conducteurs de fourgon cellulaire sont également rattachés à chaque compagnie.

L'officier d'opération MRO, responsable des deux compagnies, aura directement sous sa charge :

- 6 membres de l'unité spécialisée en intervention outillée
- un nombre de moniteurs en utilisation de la force, qui sera déterminé selon les besoins, comme préposés aux Armes d'Impact

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

1.4 LES PHASES OPÉRATIONNELLES :

PHASE 1 : LA SITUATION EST CALME.

- Des manifestants sont présents et pacifiques. Les policiers en uniforme de patrouille du service de police local maîtrisent la situation. Aucun indice ou renseignement ne laisse présager un changement ou une dégradation de la situation.
- Nos effectifs en maintien et rétablissement de l'ordre sont en attente à leur point de rassemblement et ne portent pas leurs équipements de protection.
- Le personnel du service de police local assigné à la patrouille rapporte tout rassemblement d'individus.

PHASE 2 : LA FOULE EST AGITÉE.

- Les manifestants deviennent plus agités et plus bruyants en chahutant. Il n'y a aucun indice d'acte de violence et d'agressivité envers les policiers présents.
- L'unité de mobilisation du service de police local, entraîné pour le contrôle de foule, verra à concentrer ses ressources dans les secteurs problématiques et tentera d'identifier les agitateurs (leaders) et de désamorcer toute activité illégale.
- Nos effectifs en maintien et rétablissement de l'ordre revêtent leur équipement de protection et se préparent à être déployés.

PHASE 3 : LA FOULE EST AGRESSIVE.

- Les manifestants sont agressifs envers les policiers et démontrent la capacité de commettre des actes de violence ou de vandalisme.
- Les effectifs en maintien et rétablissement de l'ordre sont alors déployés à la demande du responsable du service de police local.
- Les effectifs se déploient en formation et sont prêts à intervenir, à la demande du responsable du service de police local.

PHASE 4 : LA FOULE EST VIOLENTE ET HORS DE CONTRÔLE.

- Les manifestants sont violents et saccagent la propriété. Ils commettent des voies de fait. Il y a des lancements de projectiles vers des policiers ou citoyens et du vandalisme. Les policiers du service de police local ne contrôlent plus la situation.
- Les effectifs en maintien et rétablissement de l'ordre interviennent sous l'autorité de l'officier d'opération MRO selon la procédure tactique en contrôle de foule, tout en respectant le continuum de la force.

BLOC 2 : L'UTILISATION DES ARMES D'IMPACT EN CONTRÔLE DE FOULE

2.1 LE RECOURS AUX ARMES D'IMPACT :

Principes de base.

- Le recours à l'arme d'impact envers un individu vise à l'empêcher d'accomplir tout geste ou manœuvre de nature à causer des blessures graves et immédiates à une personne (policier ou citoyen).
- L'arme d'impact est une mesure alternative aux moyens conventionnels de contrôle de foule tels que l'usage des bâtons, des irritants chimiques. Il est entendu que l'on utilise l'arme d'impact lorsque tous les moyens disponibles sont inapplicables, insuffisants ou inappropriés.

Principes d'utilisation :

- usage non punitif
note : l'usage de l'arme d'impact ne doit pas être de nature punitive et doit être proscrite après que le geste ou la manœuvre ait été accompli, sauf s'il y a un risque immédiat de récidive.
- degré de force le plus léger dans les circonstances (zone visée)

2.2 PROTOCOLE D'UTILISATION DES ARMES D'IMPACT EN CONTRÔLE DE FOULE :

Procédure tactique :

1. La perception de la source de danger peut être faite soit par :
 - La première ligne
 - Les sous-officiers
 - Un préposé aux armes d'impact
 - Le commandant de compagnie

Ceux-ci devront être alertes pour détecter l'apparition d'un danger imminent.

2. RÈGLES D'ENGAGEMENT

L'autorisation de l'utilisation des armes d'impact est donnée par le commandant de compagnie. Dès le moment de la détection du danger imminent, le commandant achemine une demande à l'officier d'opération MRO pour autoriser le déploiement des armes d'impact, s'il y a lieu.

L'utilisation de l'arme d'impact doit être autorisée par le commandant de compagnie à chaque coup (pour tirer).

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

3. Le positionnement des préposés aux Armes d'Impact s'effectue selon le plan d'opération.
4. L'utilisation des moyens nécessaires et appropriés a lieu afin de neutraliser la source de danger avant que la personne puisse accomplir tout geste ou manœuvre de nature à causer des blessures immédiates et graves à une personne.
 - Il est interdit de pointer l'arme d'impact en direction d'une cible en tout temps, sauf si l'autorisation d'engager celle-ci est accordée par l'officier responsable.
 - Il est interdit d'effectuer un balayage en position d'acquisition de cible avec l'arme d'impact

Quelques situations susceptibles de causer des blessures graves et immédiates.
- DES EXEMPLES -

- utilisation de Cocktail Molotov (bouteille remplie d'un mélange inflammable)
- utilisation de fronde (slingshot)
- lancement de pierres de taille suffisante à infliger des blessures aux policiers malgré l'équipement de protection
- substance liquide de nature à brûler l'équipement de protection et/ou la peau.

L'arme d'impact n'est pas utilisée envers des manifestants qui retournent des grenades de CS ou fumigène.

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
 « Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

BLOC 3 : PARCOURS DE PRATIQUE - Armes d'impact A.R.W.E.N.

CONSIGNES AUX PARTICIPANTS :

- 1 La policier doit porter son équipement de protection au complet :
 - V-top
 - masque à irritants chimiques
 - casque et gants
 - étui à munitions
- 2 Le point de mire doit être le point d'impact
- 3 Pratiquer suffisamment afin d'obtenir le niveau de précision requis, soit 100 %
- 4 Règles de sécurité en salle de tir :- considérer l'arme comme chargée
 - pointer toujours son arme dans une direction sécuritaire.
 - l'index et le majeur ne doivent pas être sur la détente , sauf pour faire feu.
 - être sûr de sa cible, de ce qu'il y a autour ,en avant, en arrière.

Parcours de pratique	ÉTAPE 1: ARWEN 37	
	distance :	10-20 m.
	quantité de balles :	5 balles régulières dans l'arme, 3 dans l'étui dont 1 énergie réduite
	départ :	position debout l'arme en bandoulière, prêt bas ou prêt haut dans le pas de tir
INSTRUCTION À DONNER VERBALEMENT AUX PARTICIPANTS	Déplacement à la course, aller à la cible, revenir derrière les barricades en les contournant en zig zag prendre position dans le pas de tir. AU COMMANDEMENT FEU 1 balle 5 sec. debout 20m 4 fois rechargement 1 balle énergie réduite 5 sec.10m rechargement de 2 balles remarque :la cible doit être atteinte sous le carré du bas	

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

ÉTAPE 2 : A.R.W.E.N. ACE		
Parcours de pratique	distance :	10-20 m.
	quantité de balle :	1 balle dans l'arme, 5 dans l'étui dont 1 énergie réduite
	départ :	position debout l'arme en bandoulière, prêt bas ou prêt haut dans le pas de tir
	INSTRUCTION À DONNER VERBALEMENT AUX PARTICIPANTS	Déplacement à la course, aller à la cible, revenir derrière les barricades en les contournant en zig zag prendre position dans le pas de tir. AU COMMANDEMENT FEU 1 balle 5 sec. debout 20 m , rechargement : 4 fois 1 balle énergie réduite 5 sec. debout 10 m rechargement remarque : la cible doit être atteinte sous le carré du bas

NOTE : Les mires sur les armes devront avoir été ajustées au préalable.
 À la fin indiquer aux participants de sécuriser leurs armes.
 Répéter l'exercice jusqu'à l'atteinte du niveau de précision requis

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

BLOC 4 : EXAMEN

PARCOURS DE REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT ARWEN en contrôle de foule

MODALITÉS :

Lieu : Salle de tir intérieure de 20 mètres ou plus
Armes requises : A.R.W.E.N. 37 et A.R.W.E.N. Ace
Munitions requises : type : calibre 37 mm., bâtons cinétiques ;
quantités par participant : 8 régulières ; 2 à énergie réduite
Cible : bandit.

CONSIGNES POUR L'EXAMEN PRATIQUE:

Le policier doit porter son équipement de protection au complet :

- V-top
- masque à irritants chimiques
- casque et gants
- étui à munitions

CRITERES D'EVALUATION:

1. Manipulation sécuritaire de l'arme	Toujours engager le cran de sécurité et pointer l'arme dans une direction sécuritaire
2. Position adéquate de l'index et du majeur maîtres	L'index et le majeur maîtres ne doivent pas être sur la détente, sauf pour faire feu
3. Chargement approprié de l'arme	L'arme doit être rechargée selon la technique enseignée lors de la qualification
4. Déchargement approprié de l'arme	L'arme doit être déchargée selon la technique enseignée lors de la qualification
5. Application appropriée de la technique de tir miré	Incluant l'application appropriée des fondamentales
6. Précision du tir	Le résultat satisfaisant sur la cible est 100 %

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

Parcours de requalification	ÉTAPE 1 : A.R.W.E.N. 37 mm.	
	distance :	10 et 20 m.
	quantité de balles :	5 balles régulières dans l'arme, 3 dans l'étui dont 1 énergie réduite (pas de munition rechargée)
	départ :	position debout l'arme en bandoulière, prêt bas ou prêt haut dans le pas de tir
	Temps alloué :	voir instruction
	Remarque :	Le tireur doit atteindre la cible sous le carré du bas
	INSTRUCTION À DONNER VERBALEMENT AUX PARTICIPANTS	<p>Déplacement à la course, aller à la cible, revenir derrière les barricades en les contournant en zig zag prendre position dans le pas de tir.</p> <p align="center">AU COMMANDEMENT FEU</p> <p align="center">1 balle 5 sec. debout 20 m 4 fois</p> <p align="center">1 balle énergie réduite 5 sec. debout 10 m</p> <p align="center">rechargement de 2 balles</p> <p>remarque : la cible doit être atteinte sous le carré du bas</p> <p align="center">2 balles 9 mm. centre masse 20 m</p>

REQUALIFICATION -- ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

Équipement

-Kit de nettoyage :	-Brosses de laiton(cal 37mm)	5
	-détergent à lessive	1
	-Huile	5
	-G 96	5
	-guenilles	15
	-tiges pour fusil 12	5
	-finettes	5 paquets

Munitions :	-rechargées	200
	-neuves AR- 1	200
	AR-1 LE	50

Tapis de caoutchouc : pour arrêter les projectiles

Documents Théoriques : 15

Bouchons acoustiques : 20

REQUALIFICATION – ARMES D'IMPACT
« Utilisation des armes d'impact en contrôle de foule »

FICHE TECHNIQUE :

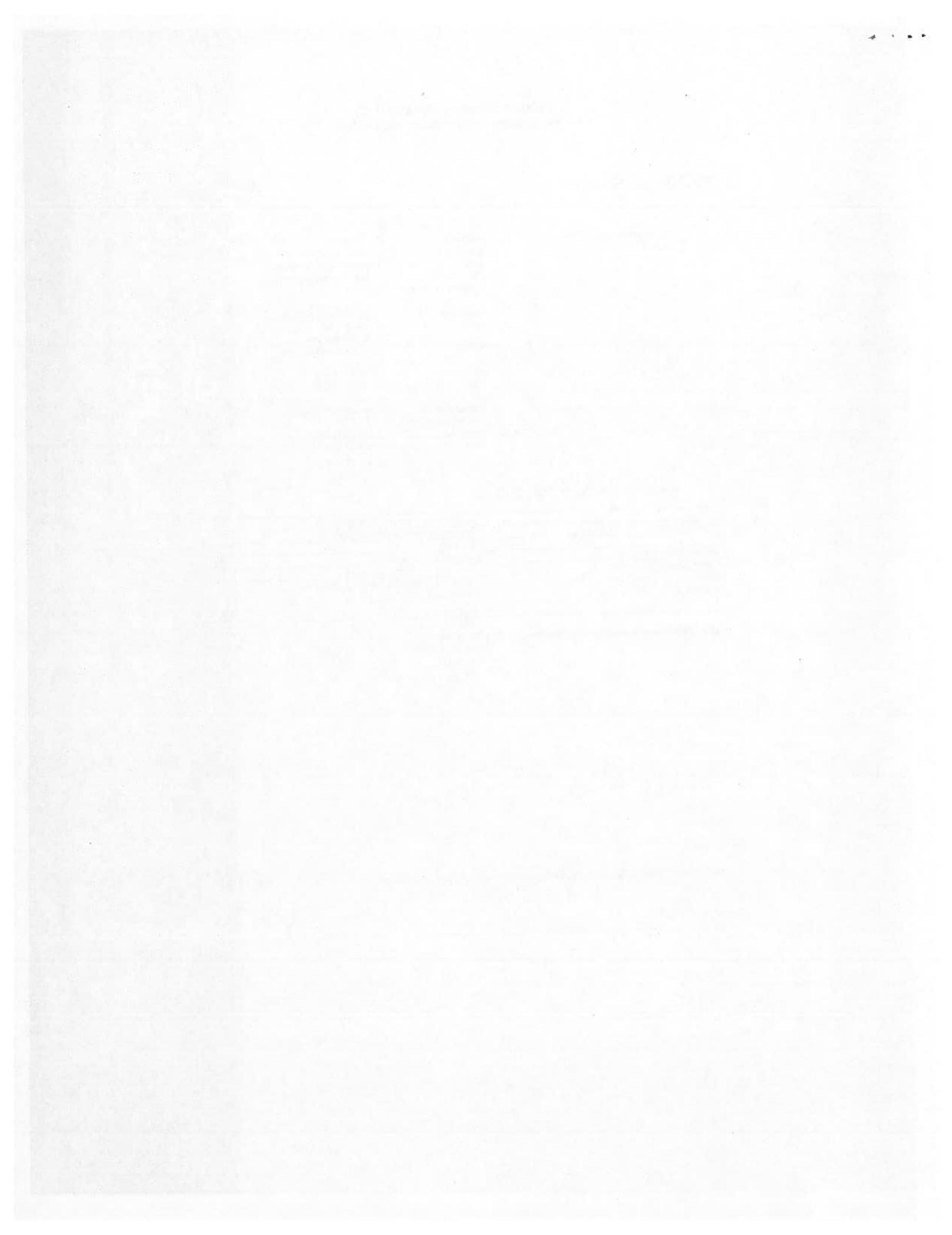
Caractéristiques : ARWEN	Calibre	37 mm
	Canon	rayé 11.25 pc
	Détente	double action ambidextre
	Fabrication	aluminium polymère
	Nombre de coup	5
	Longueur	ajustable 30 a 35 pc
	Poids	6.8 lb vide 8.4 lb charger
	Mires	Trijicon reflex sight
ACE	Calibre	37 mm
	Canon	rayé 11.25 pc
	Détente	double action ambidextre
	Fabrication	aluminium polymère
	Nombre de coup	1
	Longueur	ajustable 30 a 35 pc
	Poids	4.6 lb vide 5.1 lb charger

CARACTÉRISTIQUE DU PROJECTILE

ARI	ARI énergie réduite (low energy)
Projectile non flexible 80 grammes	Projectile non flexible 80 grammes
240 p/s	175 p/s
153 pieds /livre d'énergie	81 pieds/livre d'énergie
Portée 20 m. maximum 100 m	Portée 1 m. maximum 30 m
Probabilité de contact sur la cible : 100 % a 20 m et 80 % a 100 m	Probabilité de contact sur la cible : 100 % a 1 m et 80 % a 30 m

exemple d'équivalence d'énergie cinétique :

balle de 9mm	= 345 pi/li
bâton rétractable	= 1700 pi/li
bean bag	= 120 pi/li



C-2016-4079-1

C-53



POLICE ORDNANCE Company Inc.
22 Riviera Drive, Markham, Ontario, Canada L3R 5M1
Tel: 905-479-2223 Fax: 905-479-8558
www.PoliceOrdnance.com Sales@PoliceOrdnance.com

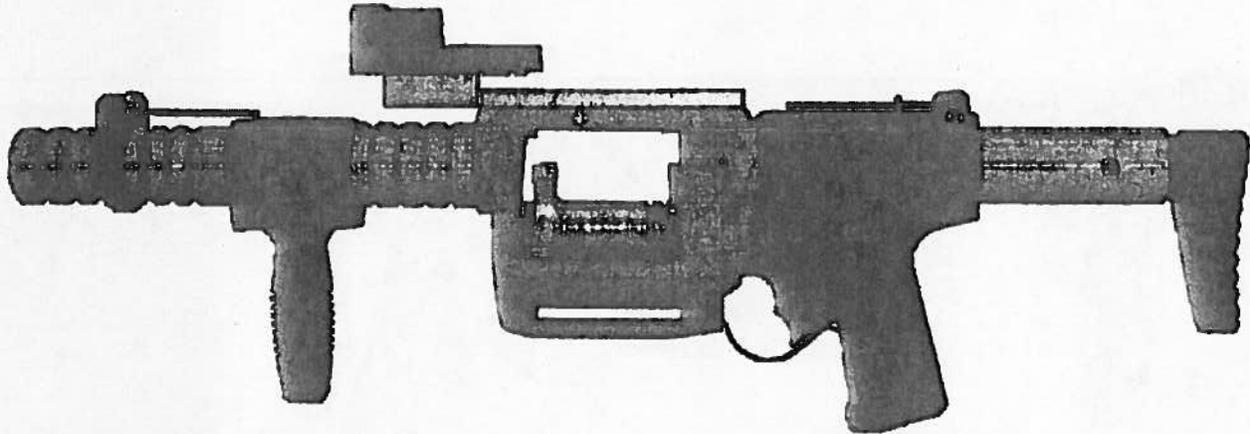


PERFECTION
GLOCK Authorized
Law Enforcement
Distributor



ARWEN® 37

ARWEN 37 Mark III Less Lethal Weapon System



Made in Canada ARWEN 37 Mark III Less Lethal Weapon
Pictured with optional A37AM4-R Accessory Mount and Trijicon A.C.O.G. Reflex RX-01 Sight

Specifications:

- Model:** ARWEN 37 Mark III
- Caliber:** 37mm ARWEN
- Type of Action:** Rotary Magazine
- Capacity:** 5 rounds
- Barrel:** 285 mm - 11.25 inch
- Rifling:** 5 Groove
- Rate of Twist:** 1 in 540 mm RH - 1 in 21.3"
- Overall Length:** 710-795 mm - 28-31.25"
- Weight Unloaded:** 3.11 kg - 6 lb, 14 oz
- Weight Loaded** (with five AR-1 rounds): 3.83 kg - 8 lb 4 oz
- Weight Unloaded** (with A37AM4-R and Trijicon A.C.O.G. Reflex Sight): 3.46 kg - 7 lb, 10 oz
- Cartridge:** Proprietary 37mm ARWEN Cartridge
- Color:** Black



POLICE ORDNANCE Company Inc.
22 Riviera Drive, Markham, Ontario, Canada L3R 5M1
Tel: 905-479-2223 Fax: 905-479-8558
www.PoliceOrdnance.com Sales@PoliceOrdnance.com

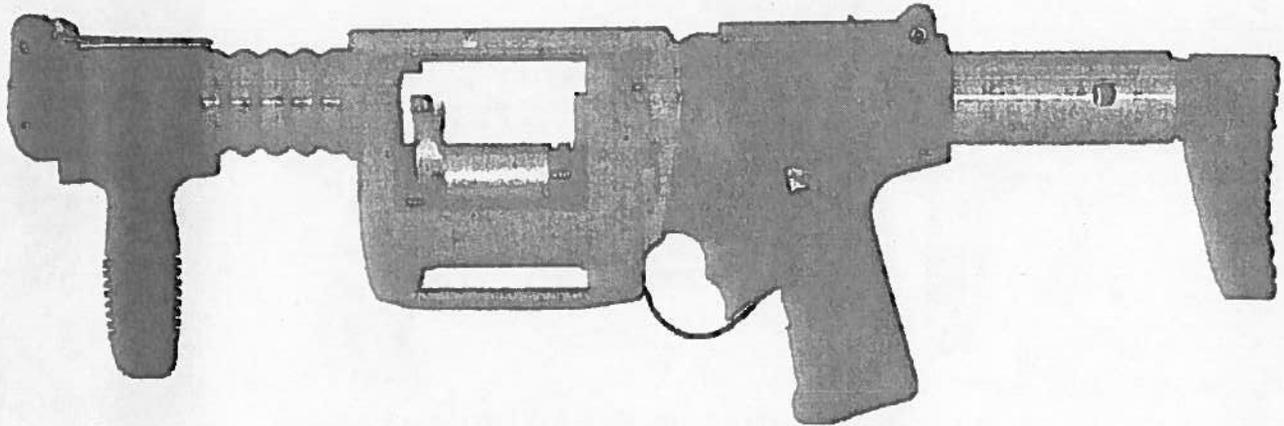


PERFECTION
GLOCK Authorized
Law Enforcement
Distributor



ARWEN® 37

ARWEN 37T Mark III Less Lethal Weapon System



Made in Canada ARWEN37T Mark III Less Lethal Weapon

Specifications:

Model: ARWEN 37T Mark III - Tactical

Caliber: 37mm ARWEN

Type of Action: Rotary Magazine

Capacity: 5 rounds

Barrel: 185 mm - 7.25 inch

Rifling: 5 Groove

Rate of Twist: 1 in 540 mm RH - 1 in 21.3"

Overall Length: 640-692 mm - 24-27.25"

Weight Unloaded: 2.98 kg - 6 lb, 9 oz

Weight Loaded (with five AR-1 rounds): 3.41 kg - 7 lb 7 oz

Weight Unloaded: 3.11 kg - 6 lb, 13 oz

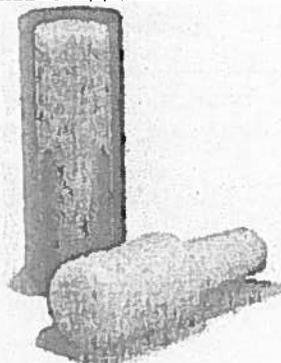
Cartridge: Proprietary 37mm ARWEN Cartridge

Color: Black

ARWEN[®] Ammunition

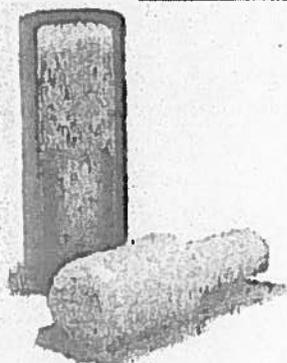
AR-1 Standard Energy Impact Baton Round

The plastic baton projectile is accurate at ranges well beyond stone throwing range. In a riotous situation the AR1 provides law enforcement officers with a means of conducting a baton charge without the dangers of close quarter contact. Ringleaders within the crowd can be subjected to a body blow rendering them ineffective.



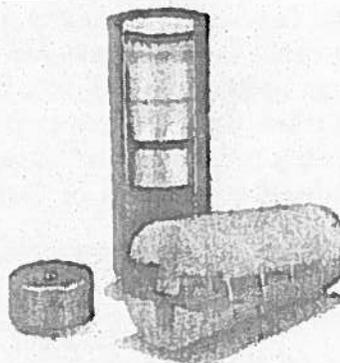
AR-1RE Reduced Energy Impact Baton Round

This round retains all the design characteristics of the AR-1 projectile, but it delivers a reduced energy body blow. This provides a means of subduing individual targets with a baton round at ranges shorter than those previously considered operational. The recommended operational range of AR-1RE overlaps that of AR-1.



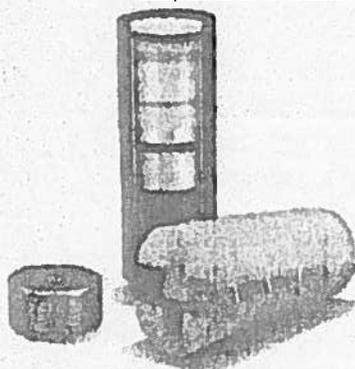
AR-2 Multi-Source CS Irritant Round

Rapid and efficient deployment of CS irritant smoke into an area may be achieved using this multi-source round. Airburst and radial ejection of four separate canisters from the projectile ensures that irritant is uniformly deployed and difficult to smother. As each smoke emitting canister is lightweight and hot, they are difficult to pick up or kick back at security forces.



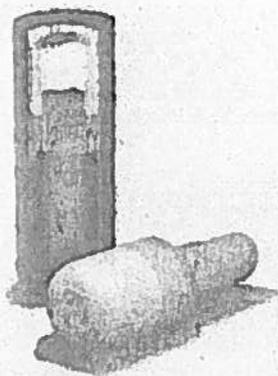
AR-2/P Multi-Source Practice Round

Primarily this round provides a means of training users in deployment of AR-2 without the use of an active agent. However AR-2/P can have an important operational role. Visually the smoke emission is identical to the active agent therefore a mixture of practice and active agent rounds can be deployed giving an illusion of CS irritant saturation.



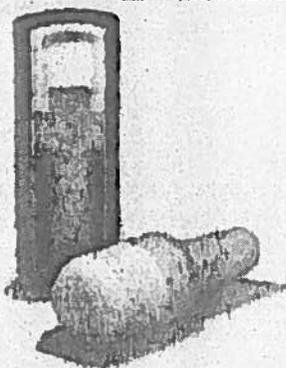
AR-3 Frangible CS Irritant Impact Baton Round

The frangible nose baton round is ideally suited for situations where innocent people are in close proximity to selected individual targets. The combination of a body blow and a localised emission of micronised CS irritant means that individuals can be accurately engaged and quickly rendered ineffective at minimum risk to other people.



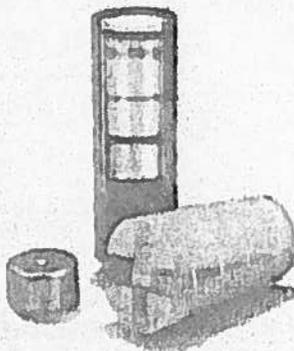
AR-3/P Frangible Practice Impact Baton Round

This round is used for training ARWEN[®] operators in deploying the AR-3 without the use of an active agent.



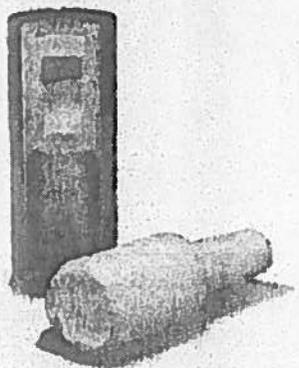
AR-4 Multi-Source Screening Round

This smoke round has similar design characteristics to AR-2 and AR-2/P. On deployment a dense white smoke is rapidly emitted to obscure security force activities from potential targets or third parties. Coloured smoke can also be provided for area identification. Smoke used on its own or in conjunction with AR-2 can create an illusion of high level reaction by security forces.



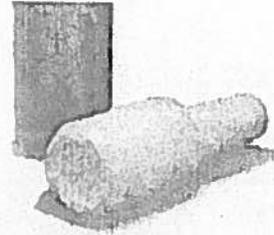
AR-5 Barricade Penetrating CS Irritant Round

AR5 provides a means of penetrating barricades with subsequent deployment of non-pyrotechnic micronised CS powder. Car windscreens, double glazed windows and doors can be penetrated, providing the ability to rapidly incapacitate personnel inside.



AR-5/P

Barricade Penetrating Practice Round



This round is used for training ARWEN[®] operators in deploying the AR-5 without the use of an active agent.

Technical Data Comparison

	AR-1	AR-1RE	AR-2	AR-2/P
Muzzle Velocity:	74m/s	50m/s	50m/s	50m/s
Projectile Weight:	80g	80g	120g	120g
Rec. Operational Range				
Min:	20m	1m	50m	50m
Max:	100m	30m	60m	60m
Approx. Hit Probability: (on man size target)	100% @20m 80%100m	100% @1m 80% @30m	Air Burst	Air Burst
Area Coverage:	-	-	78m ²	78m ²
Active Agent:	-	-	4x4g active agent per round. Approx. 10s from each canister	4x4g active agent per round. Approx. 10s from each canister

	AR-3	AR-3/P	AR-4	AR-5	AR-5/P
Muzzle Velocity:	76m/s	76m/s	50m/s	139m/s	139m/s
Projectile Weight:	76g	76g	154g	60g	60g
Rec. Operational Range					
Min:	20m	20m	50m	'See Below	'See Below
Max:	100m	100m	60m		
Approx. Hit Probability: (on man size target)	100% @20m 80%100m	100% @20m 80%100m	Air Burst	-	-
Area Coverage:	2m ²	2m ²	78m ²	100m ²	100m ²
Active Agent:	2g	2g	4x4g active agent	5g	5g

	per round. Approx. 10s from each canister	
'AR-5 penetration ranges (approx):		
Glass - Single Pane - 5mm:	80m	80m
Glass - Double Pane - 5mm:	60m	60m
Hollow Core Internal Door:	60m	60m
12mm Plywood:	40m	40m
Toughened Auto Glass (Windshield):	20m	20m

Allaire, Pierre (2)

De: Tardif, Jocelyn
Envoyé: 15 novembre 2012 14:02
À: Allaire, Pierre (2)
Objet: TR: ARWEN

Pièces jointes: TR.

De : Lechasseur, Martin
Envoyé : 5 mai 2012 16:00
À : Tardif, Jocelyn; Marchand, Patrick
Objet : ARWEN

Tel que requis voici la description des projectile utilisé par nos membres dans les fusil ARWEN ou ACE en opération MRO.

Le projectile AR-1 (énergie standard) est un projectile d'impact qui voyage à 74 mètres seconde ou 242 pieds seconde. Le projectile est vert avec des bandes de rotation noires. C'est celui qui est utilisé par nos membres dans tout les cas à ma connaissance. Il s'adresse à une cible potentielle située à une distance de plus de 20 mètres. Il développe 216 joules à l'impact et à une portée maximal de 100 mètres, il est en plastique composite et ne se déforme pas à l'impact il pèse 78 grammes et à un diamètre de 37 millimètres. En opération, notre distance d'engagement est de 30 mètres pour la plupart des tirs si je me réfère au sommet des Amériques en Avril 2001 alors que notre équipe a effectué 320 tirs.

Le projectile d'impact AR-1^{RE} (énergie réduite) voyage à 50 mètres seconde ou 164 pieds seconde. Il est noir avec des bandes de rotation blanches. Il n'a jamais été utilisé par nos membres lors d'opération MRO à ma connaissance. En vertu d'une recommandation de coroner suite au décès d'une personne lors d'une intervention du GTI du SPVM en 1996 chaque préposée à l'arme d'impact doit en avoir une au moins sur lui et l'utiliser sur une cible qui se trouve à moins de 20 mètres de distance. Ce projectile est semblable au projectile AR-1 mais développe 100 joules à l'impact.

J'ai eut à témoigner comme expert à Québec dans une cause civile. Il fut démontré qu'un manifestant lors du sommet des Amériques fut atteint à la gorge par un projectile AR-1. Il du subir plusieurs interventions médicales dont une trachéotomie. Par ailleurs, l'affaire Ferraro impliquant des policiers du GTI du SPVM à démontré que la victime avait reçu un projectile dans une côte et que celle ci lors de l'impact a endommagé le cœur ce qui causa le décès de la personne. De mémoire la victime était âgée dans la soixantaine avait des problèmes d'alcool et était très chétive. Notamment, la zone atteinte et la distance d'engagement faible soit environ 10-15 mètres avaient été remises en cause.

Pour cette raison, nos membres sont entraînés et ont comme directive de tirer sur les cuisses des suspects afin d'éviter les risques de blessures grave ou la mort. Bien entendu, l'arme d'impact dans un cas exceptionnelle ou même l'usage de l'arme à feu serait adéquat par exemple, pourrait être utilisé sur des zones critiques.

Sgt Martin Lechasseur mat : 7968
Spécialiste module technique d'intervention policière

2012-11-15

Contexte de la demande

En réponse à une demande du lieutenant Michel Brunet, des essais ont été réalisés afin de documenter la portée maximale, dans un contexte opérationnel, des projectiles de types « AR-1 standard », « AR-1 AIR » et « AR-1 énergie réduite ».

Mise en garde

Les résultats des essais sont soumis à titre indicatif seulement. Ils ne doivent pas être interprétés comme étant officiels. Il est important de préciser que les essais n'ont pas été réalisés dans un environnement contrôlé. Ainsi, les résultats ne doivent pas substituer tout résultat obtenu par des tests réalisés précédemment et ceux réalisés par les manufacturiers. De plus, les résultats présentés sont basés exclusivement sur des observations dues à l'absence d'équipements de mesures précises.

Détail des essais

- Date : 2012-05-14 entre 10 h 30 et 13 h 30
- Endroit : Champs de tir à St-Jacques le Mineur
- Conditions météorologiques :
 - Ensoleillée, environ 23 degrés Celsius
 - Vent léger de dos
- Armes utilisées :
 - Marque ARWEN modèle ACE
 - Marque ARWEN modèle 37
- Membres participants :
 - Sergent Martin Lechasseur
 - Agent Claude St-Germain
 - Monsieur Charles Olivier Fortier

Les essais ont été effectués par deux opérateurs qualifiés soit le sergent Martin Lechasseur (modèle ACE) et l'agent Claude St-Germain (modèle 37).

Lors des essais, les deux modèles d'armes et les trois types de munitions, mentionnés ci-haut, ont été utilisés. L'ensemble des types de munitions a été testé à deux reprises avec les deux modèles d'armes. Des essais ont été effectués avec des cibles situées à une distance d'environ 20 mètres et à une distance d'environ 50 mètres.

Résultats

La distance de tir est définie comme étant la distance séparant la bouche du canon de la cible ou de l'endroit où le projectile a été retrouvé. Les projectiles vont vers leurs cibles sous une trajectoire parabolique qui devient de plus en plus courbée à mesure que la distance augmente et que la vitesse diminue.

Il est important de noter qu'il n'y a pas eu de différences notoires que ce soit avec un tir avec l'ARWEN de modèle ACE ou de modèle 37 au niveau de la portée des projectiles « AR-1 AIR » ou « AR-1 standard ».

Distance - environ de 20 mètres

- Pour le projectile de type « AR-1 énergie réduite » - une baisse d'environ 11-13 pouces a été notée.
- Pour les projectiles de type « AR-1 standard » et « AR-1 AIR », le point d'impact était sensiblement le point miré.

Distance - environ de 50 mètres

- Le projectile de type « AR-1 énergie réduite » tombe au sol à environ 15 mètres en avant de la cible pour un tir sur une cible à une hauteur d'environ 5 pieds.
- Les projectiles de type « AR-1 standard » et « AR-1 AIR » tombent au sol à environ 1 mètre devant la cible pour un tir sur une cible à une hauteur d'environ 5 pieds.

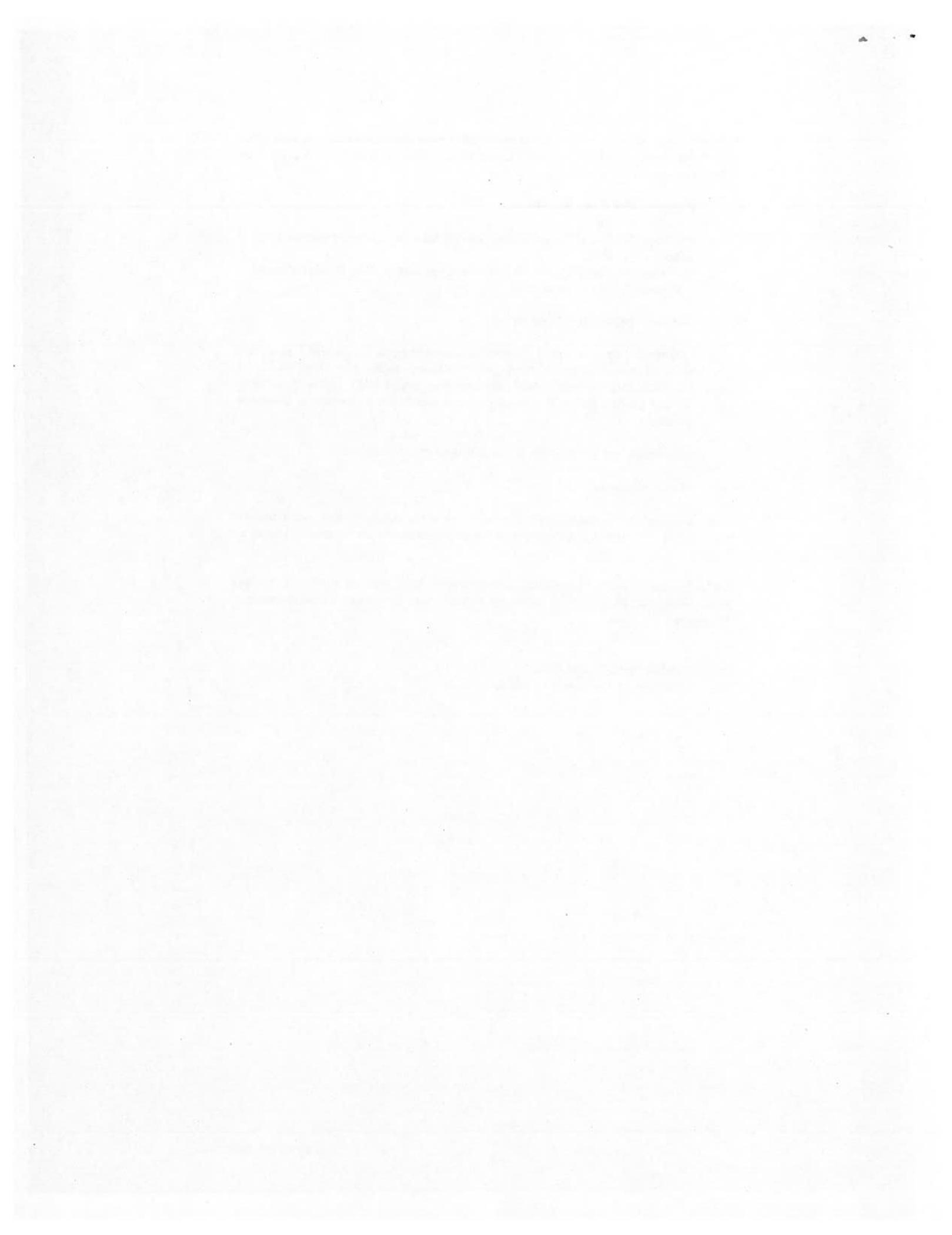
Considérant ces résultats, les tirs de précision ont été suspendus.

Portée maximale

Après 3 essais avec le projectile de type « AR-1 énergie réduite », nous avons réussi à atteindre avec la meilleure inclinaison de l'arme une distance d'environ 175 mètres de portée.

Après 10 essais avec les projectiles de type « AR-1 standard » et « AR-1 AIR », nous avons réussi à atteindre avec la meilleure inclinaison de l'arme une distance d'environ 240 mètres de portée.

Sergent Martin Lechasseur mat :7968
Module-Techniques d'intervention policière



ZONES D'IMPACT

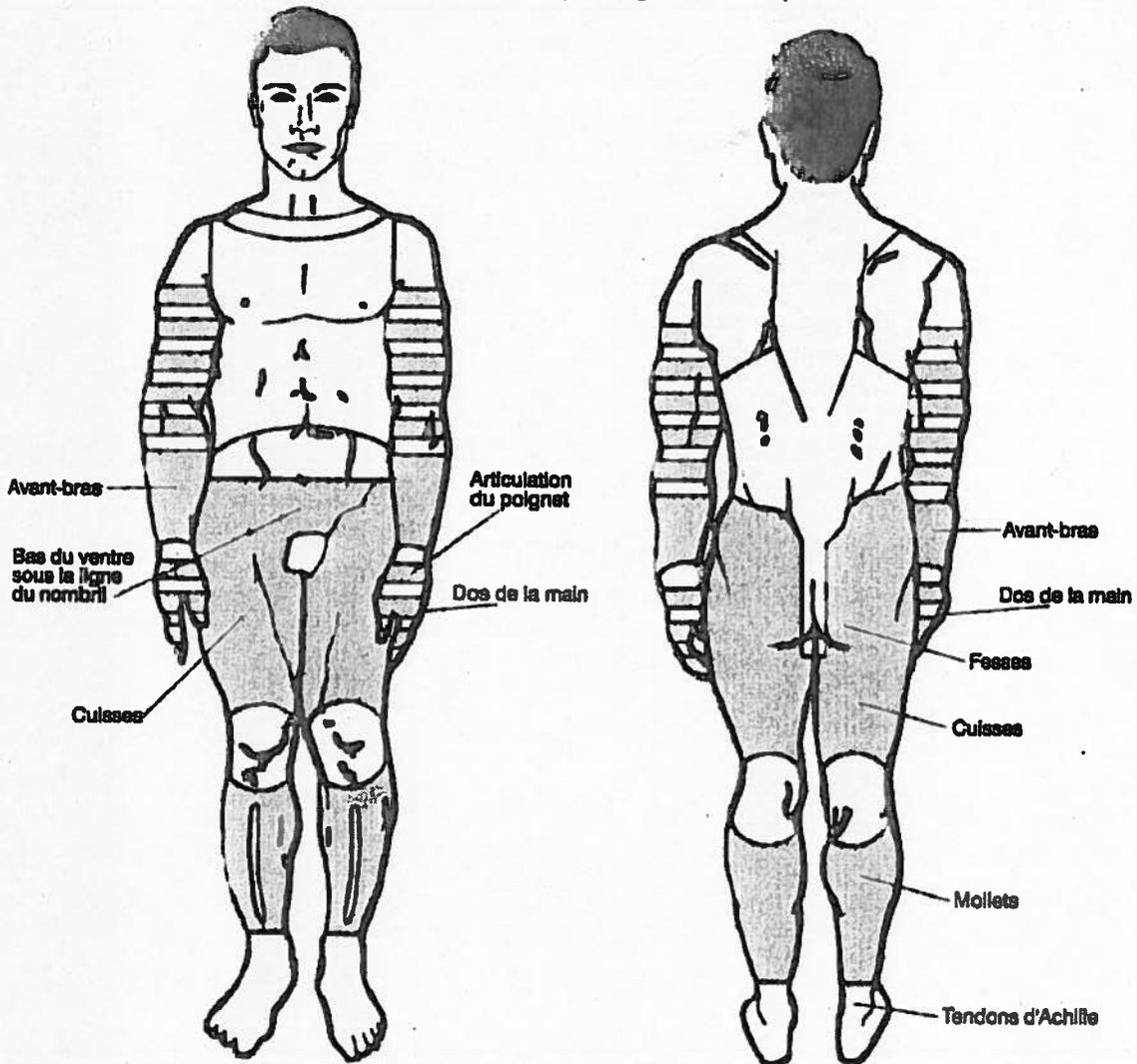
ZONE VERTE ANTÉRIEURE

ZONE VERTE POSTÉRIEURE

Niveau de traumatisme : FAIBLE

Degré de force : NON MORTEL

(Les traumatismes qui surviennent dans cette zone ne peuvent probablement pas causer de lésions corporelles graves ni la mort.)



CONSÉQUENCES : Les traumatismes survenant dans la zone verte sont susceptibles de causer des blessures moins graves que celles des zones jaune ou rouge. Les séquelles tendent à être temporaires plutôt que permanentes, sauf en cas d'exception.

Innovation pédagogique dans l'enseignement de la police

4.1.2 ZONE JAUNE

■ NIVEAU DE TRAUMATISME : MODÉRÉ

IMPLICATIONS

Les traumatismes survenant dans la zone jaune tendent à causer une blessure significative, mais généralement moins sévère que celle de la zone rouge. Les séquelles tendent à être le plus souvent permanentes, mais peuvent aussi être temporaires. La zone jaune constitue un niveau moyen entre les traumatismes de la zone verte et ceux de la zone rouge.

■ POINTS SENSIBLES

- Clavicule.
- Pointe de l'épaule et le bras.
- Coude.
- Omoplate et partie supérieure de l'abdomen.
- Intérieur du poignet.
- Dos de la main.
- Genou.

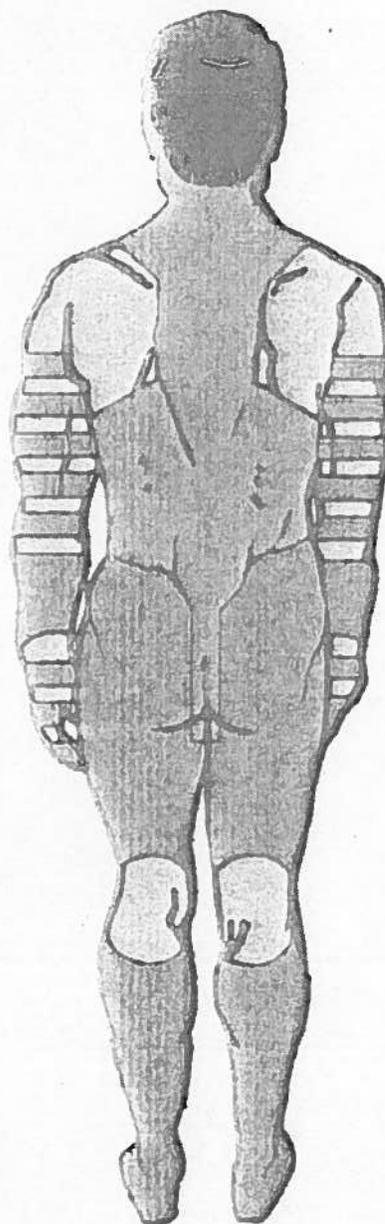
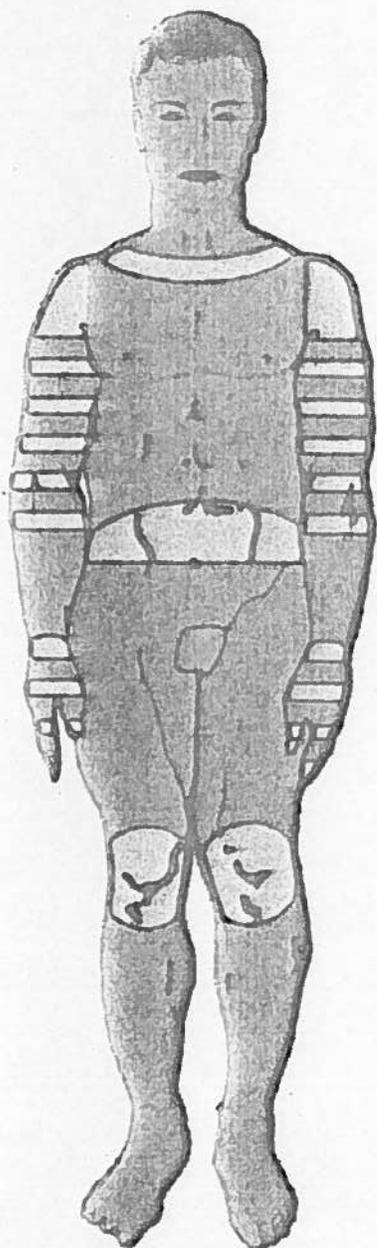
■ DEGRÉ DE FORCE : NON MORTEL

Ne pouvant probablement pas causer de dommages sérieux ou la mort.

ZONES D'IMPACT

ZONE ANTÉRIEURE

ZONE POSTÉRIEURE



Contexte de la demande

En référence à la demande en lien avec le dossier 12-0800 et suivant les communications du 2015-09-08 au 2015-09-11, de monsieur Jacques Mathieu enquêteur à la déontologie policière.

1 - Est-ce qu'en date du 4 Mai 2012, l'arme Arwen 37 était utilisée de manière collective ou individuelle à la Sûreté du Québec et plus précisément pour l'agent Denis Burelle 10477 ?

En date du 4 Mai 2012, certaines ARWEN étaient utilisées par plus d'un membre formé. En ce qui concerne l'agent Burelle, je ne sais pas, si à ce moment, il partageait une arme avec un autre agent.

2-Est-ce que l'Arwen 37 et la mire utilisées par l'agent Burelle lors de l'événement est compatible avec l'arme et la mire lors des formations de qualifications et de requalifications?

OUI, l'agent Burelle a utilisé, lors de l'événement du 4 Mai 2012, une arme configuré avec la même mire, soit Trijicon, que lors de sa formation.

En effet deux types de mire ont été utilisés sur les ARWEN pour les missions de MRO (maintient et rétablissement de l'ordre) à la SQ mais selon une période distincte. Soit, durant la période, allant de 2000 à la fin 2014 la mire Trijicon équipait la totalité des ARWEN utilisé pour les missions MRO. La mire maintenant en usage à la SQ est de marque EOTech et elle équipe la totalité des armes ARWEN utilisé pour les missions MRO. Une fois le changement effectué, chacun des préposés à l'arme ARWEN ont du se requalifier avec l'arme qui leurs étaient assigné ou une arme munie de la mire EOTech pour pouvoir utiliser ce type d'arme et mire en MRO.

3 – J'aimerais obtenir les résultats des qualifications et requalifications de l'agent Burelle avant et après 2012.

Lors de la formation requalification AIIP utilisateur MRO, le participant est évalué à partir d'une épreuve certificative en tir, comprenant la manipulation de l'arme basé sur 6 critères d'évaluation ainsi que le résultat du tir sur la cible. Le résultat minimum requis à la réussite de la formation doit être de 100%, par conséquent l'agent Burelle a obtenu ce minimum requis pour être qualifié.

Critères d'évaluation:

1. Manipulation sécuritaire de l'arme
2. Position adéquate de l'index en tout temps
3. Chargement approprié de l'arme
4. Déchargement appropriée de l'arme
5. Application appropriée de la technique de tir miré
6. Application appropriée des techniques fondamentales

Selon son bilan de formation ci-joint.

Le 2007-11-23 l'agent Burelle a suivi et réussit la formation MRO-formation initiale.

Le 2010-02-23 l'agent Burelle a suivi et réussi la formation AIIP utilisateur ENPQ

Le 2010-06-16 il a suivi et réussi la formation requalification AIIP utilisateur MRO (base et requalification)

Le 2012-10-17 il a suivi et réussi la formation requalification AIIP utilisateur MRO (base et requalification)

4 - Depuis combien de temps l'agent Burelle est-il opérateur AIIP ?

Selon son bilan de formation depuis 2010-06-16. En effet, pour être préposé AIIP le membre doit obligatoirement suivre et réussir les formations suivantes; MRO-formation initiale suivi en 2007 par l'agent Burelle, la formation AIIP utilisateur ENPQ et par la suite suivre et réussir la formation requalification AIIP utilisateur MRO.

5 - L'agent Burelle a-t-il eu dans le passé (avant le 4 Mai 2012) à utiliser cette arme et quel fut le résultat?

Non, selon les formulaires d'armes spécialisées dans SAGIR qui doivent être obligatoirement produits dans ce cas.

6 - L'agent Burelle a-t-il eu à faire usage de cette arme après les événements du 4 mai 2012 et quels furent les résultats?

Non, selon les formulaires d'armes spécialisées dans SAGIR qui doivent être obligatoirement produits dans ce cas.

7 - Quelles sont les consignes données lors de la formation quand un utilisateur éprouve des difficultés à atteindre ses cibles en opération?

Il n'y a aucune consigne particulière donné lors de la formation.

8 - Quelle est la méthode enseignée à l'opérateur pour documenter ses tirs en opération?

En 2012, il était enseigné aux membres de prendre les notes dans un calepin le plus rapidement possible lorsque l'opportunité se présente.

Depuis un peu plus d'un an, les préposés ARWEN sont jumelés en binôme. Le rôle du second étant de consigner les informations pertinentes en prenant des notes.

9- Concernant l'arme 37, quel était le type de mire?

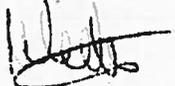
En Mai 2012 la mire qui équipait nos armes, était une mire reflex avec lampe au tritium, marque Trijicon, modèle ACOG sur monture fixe.

10- Quel était le calibrage de la mire de l'arme de l'agent Burelle par rapport à la distance.

Pour répondre plus précisément, on parle plutôt de zérotage. Les armes sont ajustées pour avoir un point d'impact, point de mire, à 20 mètres avec une munition AR-1.

11-Depuis combien de temps l'agent Burelle fait partie de l'unité d'urgence?

Je n'ai pas d'information au sujet des mouvements de carrière de l'agent Burelle. Cependant, d'après son bilan de formation, il a suivi la formation intitulée, MRO-formation initiale, en Novembre 2007.



Martin Lechasseur
Sergent spécialiste
Équipes - Techniques d'interventions policières
Grande fonction de la Surveillance du territoire
Sûreté du Québec